

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 11 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 03 minutes du matin, Express.
9 — 02 — — Omnibus-Mixte.
1 — 52 — — soir, Omnibus-Mixte.
4 — 13 — — Express.
7 — 18 — — Omnibus-Mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.
8 — 25 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
11 — 54 — — Omnibus-Mixte.
5 — 57 — — soir, Omnibus.
10 — 34 — — Express.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

On lit dans l'Univers :

La discussion sur la question romaine s'est terminée jeudi au Corps-Législatif par un grand acte. Aux applaudissements énergiques et enthousiastes de la majorité, M. le ministre d'Etat a déclaré que le gouvernement entendait garantir au souverain pontife et défendre contre toute attaque le territoire actuel du saint-siège.

Nous ne craignons pas de dire que le vote de la majorité et sa pensée, qui est bien celle de la France, allaient plus loin encore que les paroles de M. le ministre. Le gouvernement, à l'émotion avec laquelle ses déclarations ont été reçues, à l'importance qu'on y a attachée, à l'insistance qu'on a mise à les faire préciser et définir, a pu voir que la France voulait le souverain pontife vraiment roi, vraiment souverain, vraiment indépendant....

Le Courrier français dit que la dernière séance de la discussion des interpellations sur l'intervention française à Rome a eu une extrême importance.

La majorité a obtenu de M. le ministre d'Etat la déclaration que « JAMAIS la France ne permettrait à l'Italie de penser qu'elle pût s'emparer de Rome : JAMAIS. »

M. Rouher, qui d'abord s'était levé pour combattre M. Thiers, a fini par se rallier complètement à ses conclusions et à celles de M. Berryer.

La Presse de Vienne, assure que la conférence se réunira dans tous les cas, soit que toutes les puissances, soit que beaucoup d'entre elles ou un petit nombre seulement doivent y participer. Toutefois, les délibérations n'auraient aucun caractère obligatoire. Le siège de la conférence serait à Paris. Les membres seraient les ministres résidents des puissances près la cour des Tuileries.

Le Tagblatt publie des informations analogues. Il ajoute que la reconnaissance officielle de la Confédération allemande du Nord par la France, l'Angleterre, la Russie et l'Autriche pourrait s'ensuivre.

Dans la séance du 5 décembre, à la chambre des députés italiens, M. Menabrea, en affirmant les droits de l'Italie, a dit que la position isolée de l'Etat pontifical au centre de l'Italie accroît les difficultés du moment en empêchant la libre communication des provinces italiennes. M. Menabrea ajoute que si la France avait à Paris un gouvernement étranger, il ne voit pas comment elle pourrait vivre. La question romaine ne saurait se résoudre par la violence, mais au moyen des garanties qu'offre l'Italie au maintien et au respect du saint-siège, le pape trouvera en Italie, et non hors de son sein, son plus solide appui.

Plusieurs projets seront présentés en vue de faire face aux dépenses ordinaires de 1868. M. Menabrea promet de réaliser de plus grandes économies sans toucher à l'organisation de l'armée.

Il insiste sur la nécessité pour le gouvernement de s'appuyer sur le principe d'autorité,

et fait appel aux amis de la monarchie contre ceux qui menacent l'Italie et empêchent le rétablissement de son crédit public.

Au Sénat, M. Menabrea a fait les mêmes déclarations qu'à la Chambre des députés.

Les déclarations si positives du gouvernement français dans la séance du 5 décembre, au Corps-Législatif, ont nécessairement jeté une vive émotion dans le monde politique italien.

D'après les dépêches de Florence, une demande d'interpellation immédiate a été formulée par plusieurs députés.

Le président du conseil a déclaré qu'il ne pourrait donner de réponse catégorique avant d'avoir reçu de plus précises informations.

La seconde séance du sénat italien a naturellement été consacrée encore à la grande préoccupation du moment. Il y a été beaucoup question des droits de l'Italie, et peu de ses devoirs. M. Menabrea s'en est rapporté à ses déclarations devant la chambre des députés. Le sénat, convaincu que le ministère maintiendra la dignité et les droits de la nation, a passé à l'ordre du jour.

Le Monitore, de Bologne, parlant des arrestations récentes opérées dans cette ville, dit que les autorités ont découvert les fils d'une véritable conspiration contre la sécurité publique et l'ordre des choses actuel. Il ajoute, sans vouloir entrer dans des détails, en présence de l'instruction qui se poursuit, que la vigilance des autorités a épargné à la ville de

grands malheurs et des moments douloureux. »

Suivant la Gazette de Turin, le gouvernement italien ferait étudier en ce moment le moyen de rendre encore plus fortifiées les places de Vérone, Mantoue et Peschiera. De nombreux canons y seraient journellement envoyés.

D'un autre côté, le ministre de la guerre se concerterait avec quelques fournisseurs de l'armée pour l'achat de 20,000 chevaux qui devraient être livrés dans les premiers jours de février.

On lit dans la Gazette piémontaise :

Si nos renseignements sont exacts, de nombreuses et importantes arrestations ont été faites dans plusieurs villes d'Italie pour complicité dans une conspiration mazzinienne.

On écrit de Florence au Pungolo de Milan que Mazzini serait très-malade à Lugano, et que l'on aurait peu d'espoir de le sauver.

Une interpellation sur la conférence a eu lieu vendredi à la Chambre des lords d'Angleterre.

Lord Russell appelle l'attention de la Chambre sur le passage de la dépêche de M. de Moustier qui dit qu'avant le départ des Français qui occupent les Etats pontificaux, il faut que la sécurité du pape soit garantie. Lord Russell demande si la garantie du pouvoir temporel du pape est la base de la conférence. Si telle était cette base, il aime à croire qu'aucun

FEUILLETON.

1

LE PARDON.

NOUVELLE.

I.

L'atelier était silencieux; Frantz semblait triste et, d'une main négligente, travaillait à je ne sais plus quelle ébauche, lorsque tout-à-coup l'on frappa.

— Entrez ! — fit avec quelque peu d'étonnement l'artiste.

La porte aussitôt cria; les gothiques tapisseries qui la masquaient s'écartèrent discrètement, et dans l'intervalle apparut une souriante figure couronnée de cheveux blancs.

A cette vue, le jeune homme se leva vivement, et courut à la rencontre du malicieux visiteur, qu'il embrassa plusieurs fois avec une effusion cordiale.

— Marcellus ! — répétait-il en même temps, mon digne professeur ! mon vieil ami !...

— Bien dit, cela ! — parvint à répondre enfin le vieillard à demi-étouffé. Voilà bien l'accueil que j'attendais de mon ancien, de mon plus cher élève. Mais, avant tout, permets-moi de m'asseoir !... Un

quatrième étage, c'est diablement haut pour mes soixante-treize ans !...

— Soixante-treize ?

— Tout autant... Je les ai d'hier !... mais je n'en suis pas moins gaillard... eh... eh... gaillard comme en mon automne !... Quant au cœur, par exemple, c'est encore mieux... il me semble que, de ce côté-là, j'ai toujours vingt ans !

Puis, comme le jeune peintre se penchait pour le faire asseoir, il lui prit la tête à deux mains, et l'embrassant au front :

— Cher enfant !... ajouta-t-il avec une larme dans les yeux, — cher Frantz !...

Mais se ravisant aussitôt et avec une sorte de confusion respectueuse :

— Pardon, reprit-il. Excusez-moi, Monsieur le baron de Rosenwald.

— Frantz toujours pour vous... rien que Frantz ! — répartit allégrement l'artiste. Et d'ailleurs, pour tous les autres, il y a déjà longtemps que je ne suis plus, que je ne veux plus être baron.

— Depuis quand donc cela, mon ami ?

— Depuis que je suis pauvre.

— C'est donc vrai, tout ce qu'on m'a dit ? C'est donc bien vrai ?

Durant quelques secondes, le vieillard et le jeune homme, qui venait de prendre place vis-à-vis de lui, se regardèrent en silence.

C'étaient deux franches et sympathiques natures que celles-là. Le jeune peintre avait environ vingt-cinq ans, la taille haute et bien prise, les traits d'une rare distinction, une vraie physionomie de gentilhomme, et surtout d'admirables cheveux noirs. Lorsque les Allemands s'avisent d'être bruns, ils ne le sont pas à demi; et Frantz était Allemand, j'oubliais de le dire. Ceci se passe à Vienne.

Quant au respectable Marcellus, il serait difficile d'imaginer un type plus complet de bonhomie, de simplicité, de cordialité germaniques. Par son grand front presque carré, dont la poudre, — il lui restait fidèle, — estompait en blanc les contours anguleux; par son profil accidenté, par son regard tout à la fois naïf et profond, par son sourire, par ses allures, il rappelait certains personnages artistiques de Hoffmann, auquel il avait peut-être servi de modèle. Sous cette apparence modeste, et bien que la renommée n'eût pas vulgarisé son nom, le digne Marcellus était effectivement l'un des plus grands musiciens de l'Allemagne.

— Comment ! se récria-t-il enfin. Mais comment,

de toute cette fortune...

— Que sais-je !... interrompit Frantz, de faux amis, le jeu, les chevaux, les usuriers... des folies !... Mais laissons cela, cher maître, et ne parlons que de vous. Voici plus de trois ans que vous avez disparu du monde. Qu'étaient-vous donc devenu ? qui vous ramène ici ? comment avez-vous découvert ma retraite ?

— Ta... ta... ta... que de questions à la fois. Procédons avec ordre, s'il vous plaît ? D'abord et d'une, vous savez...

— Permettez-moi une dernière interruption, mon bon vieux Marcellus. Je désire que vous me parliez comme autrefois, alors que je n'étais guère encore qu'un enfant, et que vous m'enseigniez cet art divin qui s'appelle la musique.

— Comment... vous voudriez...

— Je l'exige.

— Soit donc ! Tu sais... c'est cela, n'est-ce pas ?

— Oui.

— Tu sais qu'aux hasards de la composition, aux succès de concerts, j'ai toujours préféré les joies plus humbles et plus discrètes du professorat. Mais il ne me fallait pas des élèves ordinaires à moi ; je

ministre anglais ne pourrait participer à la conférence.

Lord Derby dit que lord Stanley a répondu à l'invitation française : que le gouvernement anglais ferait tout son possible pour aplanir les difficultés de la situation, mais qu'il serait inutile de prendre part à la conférence avant que les bases soient fixées, et qu'on ait acquis la probabilité que les parties intéressées accepteraient le résultat.

Dans la séance du 5 décembre de la Chambre des lords d'Angleterre, lord Derby a développé une résolution relative à l'expédition d'Abyssinie, identique à celle dont la Chambre des communes a été saisie récemment. Après un discours de lord Russell en faveur de l'expédition, la motion a été adoptée.

A propos de l'interpellation adressée au gouvernement anglais au sein de la Chambre des communes, relativement à l'expédition d'Abyssinie, lord Stanley a saisi l'occasion de déclarer que l'Angleterre est avec la France dans les meilleurs termes.

Le Parlement anglais s'est ajourné au mois de février prochain.

On annonce une procession de fenians à Dublin, pour le 8 décembre.

Les députés du Sleswig septentrional à la Chambre des députés de la Prusse, persistent à refuser de prêter sans réserve le serment constitutionnel. La Chambre ayant adopté les vues de la commission chargée de se prononcer sur ce point et qui leur a été contraire, les députés sleswigois ont protesté contre cette résolution, et déclaré qu'une représentation du Sleswig septentrional était impossible. Leur retraite va donner lieu à de nouvelles élections, et sans doute à plus d'un embarras.

Le ministre des finances de Prusse a présenté enfin les traités d'indemnité conclus avec les princes allemands dépossédés, à l'approbation de la Chambre des députés.

C'est là un triomphe que la représentation nationale a remporté sur le gouvernement.

Il est toujours question, en Prusse, dans les sphères parlementaires, des garanties à donner à la liberté de la tribune. La Chambre des seigneurs va être saisie de cette question.

Une dépêche de Berlin dit qu'on essaiera peut-être d'étendre la compétence des présidents et des Chambres elles-mêmes dans le but de la répression des attaques non parlementaires des orateurs.

On s'attend à Berlin, à ce que les députés Twisten et Fretzel soient prochainement amnistiés.

n'acceptais comme tels que de très-forts musiciens déjà, que des intelligences d'élite en qui je pressentais de véritables artistes. Il en est résulté tout naturellement que la plupart de mes écoliers sont devenus mes collaborateurs, et mieux encore, mes amis. Tu le sais de reste. Je m'enthousiasme, je m'attache, j'aime!...

— Et surtout vous vous faites aimer; vous êtes si bon, Marcellus!...

— Flatteur! Eh bien... mein goth!... je ne dis pas non. Il est tel prince souverain dont, jusqu'à son dernier jour, j'ai dirigé la chapelle; il est tel feld-maréchal que je me suis plu à suivre jusque dans ses guerres lointaines, symphonisant parfois avec lui la veille d'une bataille; il est tel baron de Rosenwald, que j'accompagnai dans tous ses voyages, en Italie, en Grèce, en Orient.

— Ah! soupira mélancoliquement le jeune homme, vous me rappelez là le plus heureux temps de ma jeunesse!

— Merci! fit le vieillard en lui serrant la main. Merci, Frantz... Mais revenons au motif qui me ramène vers toi; c'est toute une histoire.

— Je vous écoute avec la plus religieuse attention.

La question de la création d'une armée nationale hongroise préoccupe toujours vivement l'opinion en Autriche. La Presse, de Vienne, publie un long article pour démontrer que le maintien de l'organisation uniforme actuelle de l'armée autrichienne est nécessaire à la puissance défensive du pays, et que, d'ailleurs, cette organisation reposant sur le paragraphe 11 du compromis, on ne saurait y apporter de changements qu'en vertu d'une loi constitutionnelle et d'un commun accord.

Le journal autrichien constate l'ardeur croissante avec laquelle la Hongrie réclame cette création, qu'il qualifie, avec raison, de « concession brûlante. »

On lit dans le *Nouveau Fremdenblatt*, de Vienne :

« Dans les instructions que le comte Criveili porte à Rome, il est dit que le gouvernement autrichien espère aboutir à la révision du concordat, désormais reconnue indispensable, d'accord avec la cour de Rome. »

« L'ambassadeur doit en même temps accentuer fermement l'intention du gouvernement autrichien d'entreprendre les changements éventuels au fur et à mesure des besoins, et d'accord avec les pouvoirs constitutionnels de l'Etat. »

A peine réuni, le Congrès des Etats-Unis a été saisi de graves questions. Les commissions du Congrès auront à examiner diverses propositions relatives à la réduction générale des impôts; à l'abolition de l'impôt sur le coton; à la défense de retirer de la circulation le papier-monnaie, ou de le convertir en bons portant un intérêt payable en or, enfin la suspension des fonctions du président pendant la mise en accusation.

Nouvelles Diverses.

Le *Moniteur* contient un décret portant nomination de sous-préfets et employés dans l'administration des sous-préfectures.

— Dans la séance de jeudi au Corps-Législatif, après un discours de M. le baron Jérôme David, et de M. Rouher, ministre d'Etat, et après avoir entendu de nouvelles observations de MM. Jules Favre, Glais-Bizoin et Chesnelong, le Corps-Législatif a voté l'ordre du jour pur et simple sur les interpellations de M. Jules Favre.

M. Larrabure et ceux de ses collègues qui s'étaient associés à lui, ont retiré leur demande d'interpellations sur les conséquences que doit avoir la dernière expédition de Rome au point de vue du maintien de la souveraineté temporelle du pape.

— Deux demandes d'interpellations avaient été présentées au Corps-Législatif par M. Jules

Marcellus se recueillit un instant, et commença ainsi :

— Il y a de cela... trois années. O mon Dieu!... oui... trois années déjà... comme le temps passe!... On me sollicitait pour donner des leçons à la fille d'un riche banquier, mais je m'y refusais obstinément. Je ne la connaissais pas, je ne l'avais jamais vue. D'ailleurs, tu me connais, tu sais combien je suis timide envers les femmes. « Voyez-la toujours, me disait-on, une visite n'engage à rien. » De guerre lasse, je me laissai enfin conduire chez elle. Oh! mon ami, la ravissante créature!... mignonne, élancée, poétique; un visage comme on en rêve aux fées, un sourire d'ange, de grands yeux bleus rêveurs et doux, d'adorables cheveux blonds...

— Ah!... dit Frantz. Elle est blonde...

— Comme la Marguerite de Goethe!... Oui... c'est la réalisation vivante de ce sublime idéal! Après quelques instants de conversation, elle se mit au piano. Je crus être dans le ciel, mon ami; je crus entendre sainte Cécile elle-même! Tu souris, tu ne me crois pas; tu me traites tout bas de vieil enthousiaste.

— Nullement, je la connais peut-être, d'ailleurs; comment la nommez-vous?

Favre, sur l'application des droits d'octroi à l'industrie, tant de l'ancienne banlieue que de Paris; et par M. Hénon, sur la nécessité qu'il y aurait à appeler la population lyonnaise à élire son conseil municipal.

La demande de M. Jules Favre a été écartée par huit bureaux contre un, et celle de M. Hénon, par l'unanimité des bureaux.

— Il n'était bruit samedi, dans les couloirs de la Chambre, que d'un dissentiment qui aurait éclaté dans le ministère à propos des déclarations de M. le ministre d'Etat sur les affaires de Rome.

— C'est hier lundi que se sont produites au Corps-Législatif, les interpellations sur les affaires d'Allemagne.

— Il se fait au Sénat depuis quelques jours un mouvement politique digne d'être signalé.

Un certain nombre de sénateurs comprennent la nécessité de donner à cette assemblée un rôle plus actif pour lui conserver l'autorité constitutionnelle qui lui appartient.

On assure qu'une proposition va être introduite pour ouvrir les tribunes du Sénat au public.

On ne s'explique guère, en effet, comment les séances du Sénat ne sont pas publiques lorsqu'elles sont publiées.

— La discussion sur la peine de mort doit s'engager cette semaine au Sénat. On annonce que quelques-uns des cardinaux qui siègent dans la haute Assemblée prendront part à la discussion au point de vue des questions du droit social et de philosophie morale qu'elle doit soulever.

— Les amateurs d'huîtres apprendront avec plaisir que depuis trois mois le marché bordelais est approvisionné d'huîtres portugaises vertes, qui se vendent 3 fr. 50 le cent et qui sont excellentes; leur seul défaut est de présenter à l'œil et à la main une enveloppe dont les formes tournautes et bossuées contrastent avec les valves rondes et uniformément plates des huîtres ordinaires. On raconte ainsi la formation de ces nouvelles huîtres : Un pisciculteur, je ne sais point lequel et me l'a-t-on nommé? eut, il y a trois ans, l'idée de semer, sur les côtes du Portugal, quelques milliers de ces petites huîtres blanches, fines et maigres que l'on appelle à Bordeaux : *gravette*. Ces huîtres, oubliées peut-être par celui qui les avait déposées dans la mer lusitanienne, ont si bien et si rapidement prospéré qu'elles ont formé des bancs immenses. Un Bordelais, averti du fait, après l'avoir vérifié de ses yeux, a immédiatement armé trois vapeurs qui, depuis trois mois, amènent chaque semaine à Bordeaux les nouvelles huîtres. Si elles ne sont point déjà sur le marché parisien, elles ne tarderont guère, j'imagine, à s'y montrer.

— Les ouvriers de Roubaix, écrit-on de cette ville manufacturière, signent en ce mo-

ment une pétition à l'Empereur pour demander la dénonciation des traités de commerce, qui, disent-ils, ont jeté la perturbation dans les fabriques. Cette pétition sera apportée à Paris par une députation de plusieurs députés, qui ont obtenu, par l'intervention du préfet du Nord, une audience de l'Empereur.

On dit également que les manufactures de Roubaix ont rédigé et signé une pétition au Sénat, conçue dans des idées analogues à celles de leurs ouvriers.

— Une dépêche de Londres annonce que le théâtre de Sa Majesté (Opéra) a été détruit par les flammes.

Le rapport officiel publié sur cet incendie constate que tout le théâtre a été détruit. Trois maisons attenantes ont été fortement endommagées.

On a dû procéder au déménagement de plusieurs magasins importants, entre autres celui de M. Agnest, éditeur des beaux-arts.

— On lit dans l'*Union bretonne* :

« Le dévouement qui se donne sans calcul, sans but intéressé, est si rare, par le temps qui court, qu'il y a plaisir à le découvrir, plaisir surtout à le faire connaître. »

« Cette fois, c'est dans les murs d'une caserne, c'est au milieu du 97^e régiment de ligne qu'il a pris gîte, où il serait bien resté secrètement caché sans les indications d'une mère qui, hier, nous le révélait, les larmes aux yeux. »

« Les enfants de troupe sont les cadets de l'armée; dans chaque régiment ils forment une véritable famille qui, sous la direction d'un sous-officier lettré, a toutes les sollicitudes du colonel; ils font chambrée à part, ont toute une existence à part. »

« Or, il y a dix jours, Georges Choiseau, enfant de troupe du corps de la gendarmerie, tombe gravement malade; mais il cache ses souffrances pour ne pas aller à l'hôpital. Un enfant de 14 ans, d'origine corse, qui n'a plus ni père, ni mère, ni famille, se constitue la sœur de charité de son camarade malade. Dès que le caporal de surveillance est endormi, le petit François se lève et va, tout grelottant de froid, s'asseoir au chevet du pauvre patient qu'il veille avec l'attention d'une mère, chauffe sa tisane au foyer d'une veilleuse, le console tout bas, l'aide sans bruit à trouver un soulagement à ses souffrances. »

« Le petit François, après avoir ainsi passé la nuit, malgré les instantes prières de son malade, consent à aller se coucher une heure seulement avant la diane. »

« Pour tous ses camarades, l'enfant de troupe a le même soin, les mêmes attentions; c'est leur Providence : et tout cela est fait avec tant de simplicité et de cœur, qu'au moindre mal, chaque enfant de troupe va conter sa peine au petit François, qui a son traitement, sa pau-

— Je ne la nomme pas encore. Ecoute-moi jusqu'au bout. Tu juges bien que je ne me fis plus prier pour devenir son maître. Son maître! Si je pouvais me vanter d'un peu plus de science que mon écolière, elle avait en plus que moi ce que Dieu seul donne : le génie! C'est au point que parfois j'avais honte de recevoir son argent; je lui en eusse donné de grand cœur, moi, si elle eût été pauvre. Chaque jour, durant au moins deux heures qui me semblaient deux minutes, nous faisons ensemble de la musique. Au bout de quelques mois à peine, je n'eus presque plus rien à lui apprendre, et parfois, oubliant même de la conseiller, je tombais en l'écoutant dans une telle extase qu'il me semblait voir le plafond se transformer en une voûte de nuages, à travers lesquels se hasardaient çà et là des têtes de chérubins, avides de mieux l'entendre!

— O musicien! ô poète!

— Ne parlons plus de son talent, je le veux bien. — Ne parlons plus même de sa beauté. Parlons de son esprit, parlons de son cœur. Jamais rien d'aussi pur, vois-tu, jamais rien d'aussi tendre, d'aussi bon, d'aussi souriant, d'aussi charmant n'a réjoui les yeux d'un vieillard!... Il y avait en elle la fraîcheur d'une aube de printemps, le charme d'une

fleur qu'entrouvre la rosée, la gaieté d'un jeune oiseau qui s'éveille. Hélas!... Elle était si gaie dans ce temps-là!

Et le vieux maestro, sans doute attendri par quelque amer souvenir, essuya de sa main tremblante une larme.

— Qu'est-elle donc devenue? demanda Frantz, quel'influence d'une aussi sincère émotion commençait à gagner malgré lui.

— Pauvre enfant! reprit Marcellus. Tout-à-coup, le lendemain même d'une fête, je la vis s'attrister, pâlir, perdre le goût de toutes les joies de son âge, et devenir même indifférente aux saintes consolations de l'art. Je voulus l'interroger... Elle pleura, mais ne répondit pas. De plus en plus anxieux de la voir, je m'adressai à la mère, au père — mais au aussi peu de succès. Eux aussi, ils semblaient avoir soudainement changé; ils pleuraient leur félicité perdue, ils avaient l'âme tout en deuil. Evidemment, il y avait désormais un secret dans cette maison, dans cette famille un malheur... un malheur qui la frappait surtout, elle! Je ne puis te dire à quel point je fus peiné, mon garçon. Dame! je l'aimais moi... je l'aimais comme si elle eût été ma fille!

— Brave Marcellus!

cée, en attendant que les misères soient ap- prises du colonel et aillent à qui de droit.

Voici un fait qui vaudrait à lui seul les honneurs du prix Monthyon, si messieurs de l'Académie le connaissaient. Nous le prenons entre dix échappés à l'indiscrétion de notre digne confidente, qui n'est autre que la mère de Choiseau.

Un malheureux cultivateur, père de famille, vient de succomber de la manière la plus horrible, à la suite d'un accès d'hydrophobie. A la fin du mois d'octobre, vers les 8 heures du matin, le sieur Pierre Béguier, âgé de cinquante ans, allait du bourg de Melleran au village de la Cossardière. En traversant un bois-taillis, il rencontra un chien errant qui s'élança sur lui et le mordit légèrement au nez. Cet homme ne se préoccupa point de cette morsure; mais le lendemain ayant appris que ce chien était enragé, il s'empressa de se rendre chez un guérisseur qui habite Ardilleux.

Le sieur P... lui donna trois paquets de poudre blanche qui devaient être pris dans de l'eau. Il lui garantit, à l'aide de ce remède, une complète guérison. Pierre Béguier avait une telle confiance dans ce guérisseur, qu'il se crut sauvé. Mais, à la fin du mois dernier, sa femme s'aperçut qu'il avait les yeux hagards et qu'une espèce d'écume lui descendait de chaque côté de la bouche. Elle courut chercher un médecin qui constata que la maladie dont cet homme était atteint, n'était autre que la rage. Il ne put que donner des conseils afin qu'on évitât les morsures de cet homme. On le lia avec des cordes sur son lit, et dans l'impuissance où l'on était de le secourir, on laissa agir l'horrible maladie. Il succomba après avoir éprouvé d'atroces souffrances, et une affreuse agonie.

Les cas d'hydrophobie sont très-rare, mais, comme nous en avons le triste exemple aujourd'hui, il s'en produit quelquefois. Nous ne saurions trop recommander aux personnes qui sont mordues par des chiens inconnus, de faire cautériser de suite leurs blessures: c'est un remède bien plus efficace que les poudres des guérisseurs qui ne peuvent neutraliser les effets du virus rabique.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Les notables commerçants de notre arrondissement se sont réunis dimanche dernier, à l'Hôtel-de-Ville de Saumur, pour élire des juges au tribunal de commerce.

A un premier tour de scrutin, M. Eugène Lambert, juge-suppléant, a été nommé juge en remplacement de M. Gustave De Fos, non-réligible.

A un second tour de scrutin, M. Grillaut, dit Laroche, a été réélu juge.

Ont été nommés juges-suppléants : M. Ernest Thoreau, en remplacement de M. Barbin-Moricet, rééligible, non-acceptant ; M. Charles Jagot, rééligible ; M. Chanlouineau, en remplacement de M. Eugène Lambert, nommé juge.

Un froid très-intense sévit depuis plusieurs jours: nous avons eu de la neige, puis le vent a soufflé du nord, et le thermomètre est descendu à 6 degrés au-dessous de zéro. Dès hier soir, les glaçons ont apparu en Loire.

Par décret du 4 décembre, sont nommés : Juge au tribunal de première instance de Baugé (Maine-et-Loire), M. Couscher, substitut du procureur impérial près le même siège, en remplacement de M. Prieur-Duperray, admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite (loi du 9 juin 1853, art. 5, § 1^{er}) et nommé juge honoraire;

Substitut du procureur impérial près le tribunal de première instance de Baugé (Maine-et-Loire), M. Arsène Falignan, avocat, en remplacement de M. Couscher, qui est nommé juge.

On lit dans le *Journal de Maine-et-Loire* : Nous apprenons avec plaisir la formation à Angers d'une Société de francs-tireurs sur le modèle de celles qui existent dans les Vosges et dans quelques villes du Midi. L'autorisation préfectorale a été accordée, nous assure-t-on, aux personnes honorables qui ont pris cette heureuse initiative.

Des adhésions nombreuses ont déjà répondu à leur appel, et toutes les classes de la société ont tenu à être représentées dans une association qui sera la première de ce genre établie dans les départements de l'Ouest.

Nous croyons savoir qu'une réunion aura lieu très-prochainement pour faire connaître les bases sur lesquelles reposera la Société des francs-tireurs angevins. Puisse-t-elle se constituer le plus promptement possible, et nous ne doutons pas qu'avec les éléments qui déjà la composent, elle arrive promptement et sûrement à obtenir les brillants succès de quelques-unes de ses devancières.

L'année 1868 qui nous arrive à grands pas n'aura que deux éclipses de soleil. La première, qui sera annulaire et en partie visible à Saumur, aura lieu le 23 février, et la deuxième, qui sera totale de soleil mais invisible à Saumur, arrivera le 17 août. Enfin, le 4 décembre, on verra le passage de la planète Mercure sur le disque du soleil. Le phénomène sera visible en partie à Saumur.

La Compagnie d'Orléans va sous peu de jours livrer à l'exploitation la dernière section de sa grande ligne de Nantes à Brest, comprise entre Châteaulin et Landerneau. Longue de 53 kilomètres, cette section compte trois stations intermédiaires : Quimerc'h, Hanvec, Daoulas.

Le chemin de Nantes à Brest va se souder à Landerneau avec la ligne de Rennes à Brest, et complète ainsi la ceinture de voies ferrées du littoral de la presqu'île bretonne.

La section de Châteaulin à Landerneau a nécessité l'établissement d'importants ouvrages d'art, parmi lesquels nous citerons : trois viaducs ayant ensemble une longueur de 936 mètres, un tunnel long de 450 mètres et un pont-courbe et en pente sur la rivière l'Elorn, près de Landerneau,

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DU COMMERCE ET DES TRAVAUX PUBLICS.

Département de Maine-et-Loire.

CONCOURS RÉGIONAL AGRICOLE DE 1869.

UNE PRIME D'HONNEUR, consistant en une somme de 5,000 francs et une coupe d'argent de 3,500 francs, sera décernée, en 1869, à l'agriculteur du département de Maine-et-Loire dont l'exploitation sera la mieux dirigée et qui aura réalisé les améliorations les plus utiles.

Des médailles d'or et d'argent pourront être accordées pour des améliorations partielles déterminées, telles qu'un drainage bien entendu, une irrigation habilement tracée, un heureux aménagement des bâtiments ruraux, un ingénieux arrangement des fumiers de la ferme, la bonne tenue et l'amélioration du bétail, etc., etc.

La lice n'est sérieusement et réellement ouverte qu'aux propriétaires ou fermiers de domaines soumis à une culture sagement dirigée, en rapport parfait avec les circonstances locales où elle se trouve placée, bien réglée dans ses dépenses et productive dans ses résultats. Le jury n'a point à décerner une prime d'encouragement, mais à récompenser des résultats acquis, d'une authenticité incontestable, et dont l'exemple puisse être sûrement invoqué pour démontrer comment l'économie dans les dépenses, l'ordre dans le travail, le perfectionnement raisonné des méthodes culturales, l'heureuse alliance de la science et de la pratique, et enfin une juste subordination de la culture aux circonstances qui la dominent, créent la prospérité présente et assurent l'avenir des exploitations rurales.

Une somme de 500 francs et des médailles d'argent et de bronze seront distribuées entre les divers agents de l'exploitation primée.

Les agriculteurs de Maine-et-Loire qui voudront concourir, soit pour la prime d'honneur,

soit pour les médailles offertes pour des améliorations spéciales, devront adresser, au plus tard et pour dernier délai le 1^{er} MARS 1868, au Préfet du département, une demande accompagnée d'un mémoire et de plans conformes aux instructions déposées à la Préfecture, où l'on peut en réclamer des exemplaires.

ABATTOIR.

ÉTAT des viandes abattues et livrées à la consommation du 9 novembre au 6 décembre.

N° D'ORDRE.	NOMS des BOUCHERS et CHARCUTIERS.	BOEUF.		VACHES.		VEAUX.		MOUTONS.	
		1 ^{re} qual.	2 ^e qual. maigres et médiocres.	1 ^{re} qual.	2 ^e qual. maigres et médiocres.	1 ^{re} qual.	2 ^e qual. maigres et médiocres.	1 ^{re} qual.	2 ^e qual. maigres et médiocres.
BOUCHERS.									
MM.									
1	Remare.	» 3	» »	» 4	» 2	» 6	» 42	» 2	» 6 68 12
2	Fessier.	» 4	» »	» 7	» »	» 9	» 33	» »	» 14 67 1
3	Touchet.	» 4	» »	» 3	» 1	» 2	» 18	» »	» 7 70 3
4	Groleau.	» »	» »	» »	» »	» 4	» »	» »	» 1 12
5	Corbineau.	» 1	» 1	» 11	» »	» 7	» 45	» »	» 10 78 2
6	Séchet.	» 6	» 1	» 1	» »	» 8	» 23	» »	» 12 50 »
7	Prouteau.	» »	» »	» 5	» »	» 5	» 9	» »	» 13 17 »
8	Chalot.	» »	» »	» 5	» »	» 5	» 15	» »	» 16 48 »
9	Pallu.	» »	» 2	» 4	» 5	» 1	» 21	» »	» 29 20 »
CHARCUTIERS.									
MM.									
1	Millerand.	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» 5 18 »
2	Baudoin.	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» 1 3 »
3	Baudoin-R.	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» 9 9 »
4	Vilgrain.	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» 2 7 »
5	Sanson.	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» 3 9 »
6	Sève.	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» 5 6 »
7	Moreau.	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» 10 15 »
8	Cornilleau.	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» 5 4 »
9	Marais.	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» 5 6 »
10	Rousse.	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» 2 7 »
11	Raineau.	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» 7 5 »
12	Pavis.	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» 4 2 »
13	Lanier.	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» 1 5 »

Remèdes contre les engelures. — En frictionnant matin et soir les parties malades avec un peu de flanelle imbibée d'eau saturée de sel ordinaire, on fait souvent disparaître les engelures. On obtient aussi d'excellents résultats en se servant d'un baume que l'on prépare, en mêlant ensemble 10 parties d'huile d'olive, 4 d'essence de térébenthine et 1 d'acide sulfurique.

Conservation du lait. — Si vous voulez ne conserver le lait que quelques jours, il suffit de mettre, par litre, un demi-gramme de bicarbonate de soude bien pur. Ce sel fond promptement en remuant seulement le lait.

Pour le conserver plus longtemps, il faut, après l'avoir préparé de la manière indiquée ci-dessus, le faire bouillir, le mettre dans une bouteille bien propre et sèche intérieurement. Aussitôt qu'il est froid, vous boucherez la bouteille et vous goudronnez le bouchon. Vous pouvez ainsi le conserver pendant un an.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Un jour enfin, on parla de partir, et pour longtemps. Tu connais mes habitudes. « Je suis du voyage, m'écriai-je, et fallut-il aller au bout du monde, je ne quitte pas mon élève ! » Pour la première fois de ma vie, on me refusa tout d'abord, et même avec une sorte d'effroi. Mais j'ai le cœur têtue en diable, j'insistai. La pauvre enfant se jeta dans mes bras; c'était se ranger de mon côté. Nous étions deux contre deux maintenant. Le père et la mère se consultèrent du regard, et, finalement, convaincus qu'on pouvait avoir confiance dans mon amitié, ils me dirent en pleurant : Partagez notre exil !

Un exil ? — Volontaire, mais, hélas ! indispensable. Il s'agissait de se confiner dans un vieux château perdu tout au fond des montagnes de la Bohême. Personnellement, je ne m'en affectai point; un pays superbe... des vallées sonores, des rivières torrentueuses et des forêts toutes pleines d'harmonie. Mais le banquier n'était pas musicien; il ne tarda pas à s'affaiblir sous une sombre mélancolie, sous un noir chagrin, et, quelques mois après notre installation, il mourut. Sans moi, que fussent devenues la veuve et l'orpheline !... Je bénis le ciel, qui m'avait mis au cœur cette étrange tendresse pour mon élève, et

qui m'avait inspiré le vouloir de la suivre. « Restons ici, me dis-je, c'est Dieu lui-même qui m'y a amené, afin que je puisse la consoler et l'assister dans sa douleur, afin que je lui serve de père ! »

Il y avait eu tant de sensibilité touchante, tant de naïf dévouement, tant de bonté vraiment paternelle dans ces dernières paroles, que Frantz à son tour se vit contraint d'essuyer ses yeux.

Puis, après un silence :

— Et depuis?... demanda-t-il à son vieux maître qui presque allègrement répondit :

— Depuis... nous avons continué de vivre là-bas, écrivant ou bien exécutant ensemble des oratorios, des symphonies et des sonates... pour les vieux fauteuils du salon, pour les grands arbres séculaires qui penchaient vers les fenêtres leur feuillage ami, pour les rayons de soleil et pour les étoiles qui tour à tour nous regardaient au travers. Parfois le vent grondait autour du gothique manoir, chantait dans les longs corridors, et faisait crier les girouettes bruyantes des hauts toits pointus. C'était là des accompagnements. Pour compléter l'orchestre, nous avions encore le murmure des eaux, le son des cloches lointaines, la chanson du paysan qui passe, l'orgue sans parcell de la forêt, le gigantesque ophicléide

de la montagne. Oh ! la musique est bien réellement le premier de tous les arts. Avec elle, jamais de solitude, jamais d'ennui, jamais de tristesse morose. Elle anime autour de ses élus tout un monde, elle peuple la pensée, elle donne un charme à la douleur même, et les plus cuisants chagrins, les regrets les plus amers ne tardent pas à s'endormir doucement dans une harmonieuse rêverie. Il en fut ainsi pour Eva.

— Eva?... répéta vivement le jeune homme.

Marcellus se mordit les lèvres comme pour ressaisir le nom qu'il venait de laisser échapper. Mais voyant bien qu'il était trop tard, et bravement prenant son parti :

— Eh bien ! oui !... reprit-il. Elle s'appelle Eva ; mais comme on pourrait compter en Allemagne quelques cent mille jeunes filles ainsi baptisées, mon étourderie ne t'avance pas à grand-chose. Je continue.

— Vous en étiez au temps où, grâce à la musique, votre chère élève commençait à oublier ses malheurs.

— Oublier ? non pas. Oh ! tu ne la connais guère ! Se calmer, tout au plus... se remettre et se consoler un peu. Je l'espérais du moins, lorsqu'une nouvelle

calamité la frappa tout-à-coup, et bien plus terrible encore.

— Mon Dieu !... qu'était-ce donc ?..

— La mort de sa mère... qui, six mois à peine après que la tombe s'était refermée sur son mari, s'en alla l'y rejoindre. Pauvre chère Eva !... Oh ! je crus bien cette fois qu'elle ne s'en relèverait pas. Mais il lui restait un devoir ici-bas, et comme c'est une vraie chrétienne, elle lutta contre toutes les douleurs dont le sort semblait prendre à tâche de l'accabler, elle ne voulut pas mourir !

— Quel devoir ?..

— Frantz... c'est le dernier secret que je confierai à ta loyauté d'artiste, à ton honneur de gentilhomme !

CH. DESLYS.

(La suite au prochain numéro.)

Pour changer la couleur des fleurs. — L'esprit de nitre change les fleurs blanches en un beau jaune citron ; les violettes en un bel incarnat, et les bleues en un beau rouge cramoisi. Pour leur faire changer de couleur, on les plonge dans l'esprit de nitre, et puis, lorsqu'elles sont un peu égoutées, on les replonge dans l'eau pour les laver.

